

Plan de mobilisation des parties prenantes

Date

15 mars 2020

Subvention du CEPF 109521

Bénéficiaire

Association TOSIKA (Tontolo sy Kajy)

Intitulé du projet

Build resilience of Ibity NPA through forest restoration, improved agricultural practices and drone monitoring in Madagascar

Lieu du projet

Nouvelle Aire Protégée d'Ibity – Antsirabe – Région Vakinankaratra - Madagascar

Résumé de la subvention

1. Organisation du bénéficiaire.

Association TOSIKA (Tontolo sy Kajy)

2. Intitulé de la subvention.

Build resilience of Ibity NPA through forest restoration, improved agricultural practices and drone monitoring in Madagascar

3. Numéro de subvention.

LOI CEPF 109521

4. Montant de la subvention (en USD).

\$ 195 477,48

5. Dates proposées pour la subvention.

Avril 2020 – Juin 2022

6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé.

Madagascar/Région VAKINANKARATRA/NAP Ibity

7. Date de préparation de ce document.

Mars 2020

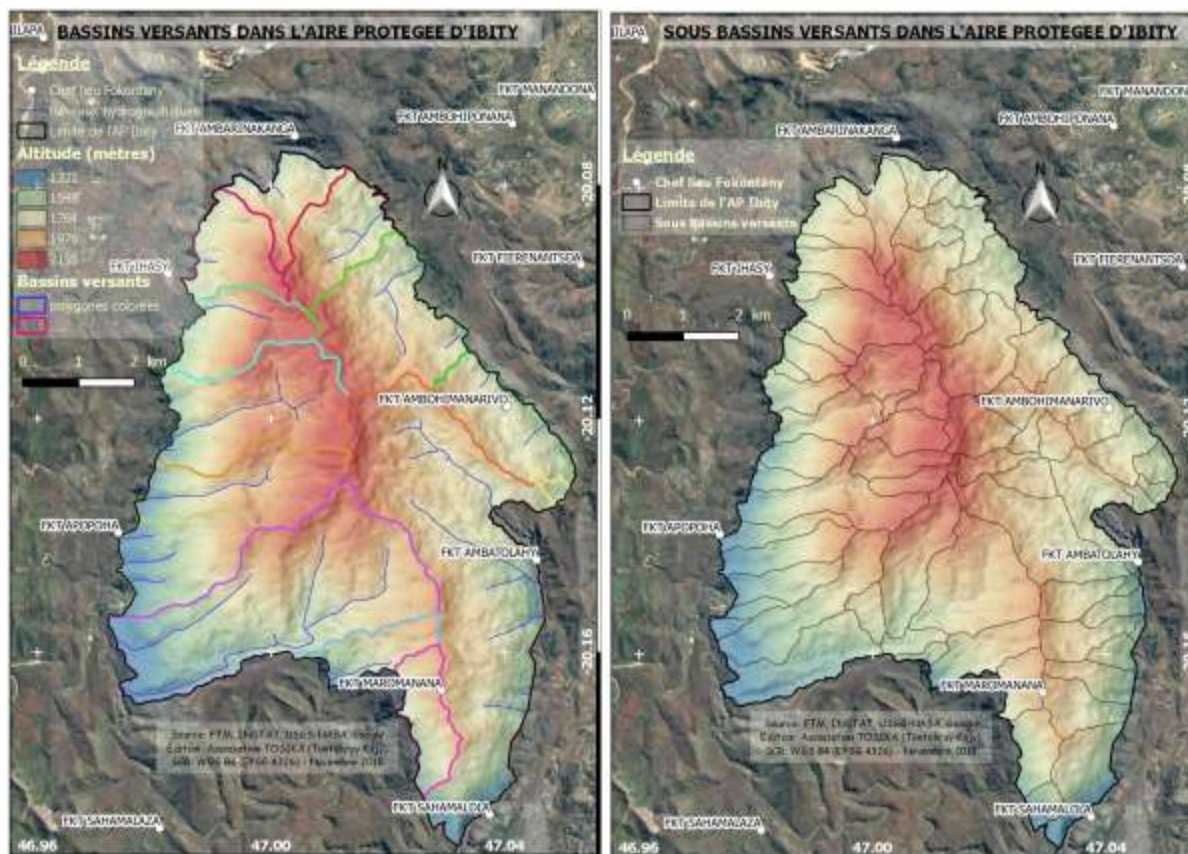
8. **Introduction:** Cette section devra décrire brièvement le projet, notamment les éléments de conception et les problèmes sociaux et environnementaux potentiels. Lorsque cela est possible, inclure des cartes du site du projet et de ses environs.

Globalement, le projet consiste à asseoir une complémentarité réciproque entre l'Association TOSIKA et MBG (Promoteur de la NAP Ibity) en terme d'interventions au bénéfice de la NAP et des communautés locales environnantes. Pour ce faire, TOSIKA va travailler en étroite collaboration avec MBG et aussi avec la structure de gestion locale déjà mise en place et opérationnelle. Spécifiquement, TOSIKA interviendra dans la promotion des activités alternatives, autres que celles déjà promues par MBG, notamment les alternatives agricoles au profit de la population locale et le renforcement des actions de suivi, via des suivis aériens au bénéfice de la conservation de la NAP.

En effet, malgré les efforts d'interventions déjà conduites par MBG, les pressions pesant sur la NAP Ibity restent toujours d'actualité et la porte d'entrée de ce Projet se focalise sur cette problématique en traitant à la fois l'aspect conservation proprement dite via le renforcement du suivi des pressions et l'aspect socioéconomique à travers la promotion des alternatives agricoles. La valorisation pérenne des bénéfices environnementaux (sources d'eau agricole, micro-régulation climatique, etc) qu'offre la NAP Ibity à la population locale constituent une des bases de conception dudit projet.

Ainsi, le présent Projet se structure en quatre (04) composantes dont trois (03) sont principalement focalisées sur les activités proprement dites à mettre en œuvre sur le terrain :

- Composante 1. Promotion des alternatives agricoles et aménagements
- Composante 2. Renforcement des activités de reboisement alternatives au prélèvement des produits forestiers ligneux à l'intérieur de la NAP Ibity.
- Composante 3. Suivi satellitaire et via Drone (avec caméra Infra Rouge) des principales pressions pesant sur la zone et suivi des principales réalisations dans le cadre du projet.
- Composante 4. Coordination générale et communications



9. **Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes:** Si le bénéficiaire a déjà entrepris des activités, notamment en matière de communication des informations et/ou de consultation publique, fournissez les détails suivants:
- Type d'informations communiquées, sous quelle forme (par ex. oralement, brochure, rapports, posters, radio, etc.) et mode de diffusion;
 - Les lieux et dates des éventuelles réunions réalisées à ce jour;
 - Les particuliers, groupes et/ou organisations qui ont été consultés;
 - Les principales questions abordées et les principaux problèmes soulevés;
 - La réponse du bénéficiaire aux questions abordées, notamment d'éventuels engagements ou actions de suivi;
 - Le processus entrepris pour documenter ces activités et transmettre des rapports aux parties prenantes.

En effet, TOSIKA a déjà entrepris des activités de consultation des parties prenantes pendant la phase même d'élaboration du projet. Les parties prenantes consultées ont été MBG, en tant que promoteur de la NAP et l'association VANDRIKARANA en tant que Comité de Gestion locale de la NAP et la population locale (représentée souvent par les chefs de FKT) consultée pendant les activités de prédiagnostic effectué par TOSIKA. Ainsi, sont présentés ci-dessous le fond et la forme de ces consultations par type de partie prenantes :

- **Consultation auprès de MBG**
 - Réunion d'échange pour poursuivre les échanges déjà faits avec MBG par rapport à la perspective de TOSIKA à mettre en œuvre un projet de développement dans la NAP Ibity via le financement CEPF Large grants
 - Mars 2019
 - Conclusion générale : MBG soutient l'initiative de TOSIKA pour mettre en œuvre le projet dans la zone. Ils ont aussi trouvé qu'il y a effectivement une complémentarité des compétences et des activités de MBG et TOSIKA, propos qui engendrera plus d'impacts positifs au bénéfice de la NAP Ibity et à la population locale aux alentours du site.
 - Réunion de coordination avec MBG dans le but d'avancer sur l'affinage de la complémentarité entre TOSIKA et MBG en termes d'interventions. La discussion a surtout été basé sur la revue du cadre logique du Projet proposé par TOSIKA.
 - Période : 09 Août 2019 au bureau du siège MBG à Antananarivo
 - Conclusion générale : TOSIKA devra effectuer une étude de prédiagnostic agricole dans la zone car le diagnostic effectué par MBG a été principalement axé sur la conservation dans le cadre de l'élaboration du PGESS de la zone ;
 - PV de réunion annexé à ce document.
 - Travaux de terrain avec l'équipe de MBG pour l'élaboration du rapport de prédiagnostic agricole de la zone. (période : 19 et 20 Août 2019)
 - Réunion avec le Staff MBG portant sur l'affinage des activités et l'ébauche de la convention de partenariat entre MBG et TOSIKA
 - Période : Octobre 2019 au bureau du siège MBG à Antananarivo
 - Conclusion générale :
 - Mobilisation d'une personne de MBG pour servir de lien entre les activités de MBG et TOSIKA ;
 - Convention de partenariat à finaliser après contractualisation TOSIKA – CEPF mais version draft à préparer par TOSIKA et à partager avec MBG
 - Draft du TdR pour ce poste de point de liaison entre MBG et TOSIKA annexé à ce document
- **Consultation du COGE Ibity**
 - Entretien avec le COGE, facilité par le chef de site MBG, pour présenter le projet et voir si c'est intéressant à la population locale et bénéfique pour la NAP
 - Période : Novembre 2018
 - Conclusion générale : La population locale, via le COGE, a adressé une lettre de soutien pour que le projet se concrétise dans la zone (lettre mise en pièce jointe du présent document).
- **Consultation de la population locale aux alentours de la NAP Ibity**
 - 19 et 20 Août 2019
 - Conclusion générale : 5 spéculations identifiées et dispatchées dans deux sous-zones agricoles (Ouest et Est) :
 - Cultures vivrières à base de riz irrigué ;
 - Cultures légumières de contre saison (pomme de terre, oignon, brèdes, ...)
 - Culture de rente en collaboration avec des opérateurs privés.
 - Sériciculture et le tissage local des produits ;
 - Elevage porcin et avicole.
 - Rapport de prédiagnostic mis en pièce jointe du présent document.

10. Parties prenantes du projet: Cette section devra faire la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur ce projet. Ils devront comprendre les personnes ou les groupes qui:

- Sont directement et/ou indirectement affectés par le projet ou ont des «intérêts» dans le projet qui en font des parties prenantes; et
- Sont susceptibles d'influer sur les résultats du projet (figurent parmi les exemples de parties prenantes potentielles les communautés affectées, les organisations locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités gouvernementales. Parmi les parties prenantes peuvent aussi figurer des responsables politiques, des entreprises, des syndicats, des universitaires, des groupes religieux, des organismes sociaux et environnementaux nationaux du secteur public et les médias).

Ci-dessous une liste des parties prenantes identifiées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Il est à souligner que cette liste pourrait être soumise à une éventuelle actualisation après le début effectif du projet :

- Le COS (Conseil d'Orientation et de Suivi), qui est un organe de contrôle de la bonne gouvernance de la NAP, composé par :
 - o MBG, gestionnaire délégué et promoteur de la NAP Ibity ;
 - o DREDD, direction régionale de l'environnement et du développement durable de la région Vakinankaratra ;
 - o DRAEP, direction régionale de l'Agriculture, l'Elevage et la Pêche dans la région Vakinankaratra ;
 - o Les Collectivités Territoriales Décentralisées formées par la Région Vakinankaratra représentée par le Chef de Région (actuellement Gouverneur) et les maires des 03 Communes de la zone d'Ibity (Commune Rural d'Ibity, Commune Rurale de Manandona et Commune Rurale de Sahanivotry) ;
- MBG, gestionnaire délégué et promoteur de la NAP Ibity ;
- Association VANDRIKARANA, COGE (Comité de Gestion) local de la NAP ;
- Association TSIMOKA, œuvrant dans la zone avec MBG pour la promotion de l'agroforesterie dynamique ;
- Association des orpailleurs (MIAVOTRA) et des ex charbonniers (Aron'Ibity) ;
- Producteurs leaders, ambassadeur au niveau très local du projet ;
- Producteurs bénéficiaires d'appuis agricoles

11. Programme de mobilisation des parties prenantes: Cette section devra résumer l'objectif et les buts du programme. Décrivez brièvement les informations qui seront communiquées, dans quels formats, et les types de méthodes qui seront utilisées pour communiquer ces informations à chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:

- Journaux, posters, radio, télévision
 - Centres d'information et expositions ou autres affichages visuels et
 - Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques.
- Le COS sera surtout mobilisé et consulté lors de grands événements de communications ou des décisions capitales à prendre dans le cadre de la gestion de la NAP. Etant formé par les services régionaux déconcentrés, cette entité sera consulté régulièrement lors des mises en œuvres des différentes composantes du projet (C1 : agriculture, élevage ; C2 : foresterie, agroforesterie, aménagement du territoire ; C3 et C4 : composantes transversaux). Ainsi, sur base du statut de la NAP Ibity, en tant que comité d'orientation de suivi, toute intervention du projet (activités d'aménagement agricole, de bassins versant et de suivis) au niveau de la NAP doit toujours être

précédé par une consultation préalable auprès du COS pour assurer la cohérence et la synchronisation des activités avec les politiques et stratégies déjà en vigueur. ;

- **MBG**, en tant que gestionnaire délégué et promoteur de la NAP Ibity ; c'est l'entité qui travaillera en étroite collaboration avec TOSIKA dans le cadre de ce projet. D'ailleurs, une convention de collaboration sera rédigée au démarrage du projet pour bien coordonner l'engagement de chacun dans la bonne gestion de la NAP et ses alentours. Enfin, il est important de noter qu'il y aura une personne de MBG qui assurera la liaison des activités entre les deux entités. Cette personne sera prise en charge à 20% par TOSIKA en tant que consultant ;

- **L'Association TSIMOKA** qui initie des activités dans la zone avec MBG pour la promotion de l'agroforesterie dynamique. Leader donc dans ce domaine, il est possible d'envisager une complémentarité des activités entre TOSIKA et TSIMOKA dans le cadre de la mise en œuvre des composantes 1 et 2 du présent projet. Aussi, MBG a déjà travaillé avec TSIMOKA et a recommandé la nécessité de les mettre en tant que partie prenante potentielle;

- **L'association VANDRIKARANA, COGE (Comité de Gestion)** local de la NAP, est la structure locale la plus concernée par les activités aux alentours de la NAP. En tant que structure de gestion existante au niveau local. De la sorte, le COGE est en étroite collaboration avec le gestionnaire délégataire de la NAP (MBG) sur la conservation de l'aire protégée dont les suivis, contrôles et patrouille de la zone. L'Association VANDRIKARANA figure parmi les acteurs potentiels qui vont participer à l'Atelier local sur le Projet.

- **Associations des orpailleurs (MIAVOTRA) et des ex charbonniers (Aron'Ibity) ;**
Ces associations locales ont été formées respectivement dans le but d'assurer (i) la durabilité de la conservation et la protection de la NAP Ibity vue les enjeux et risques que ces activités (classées comme menaces et pressions) pourraient y affecter et (ii) de garantir le développement de ces secteurs tout en souciant de la conservation de l'aire protégée. A travers la Composante 3 du projet « Suivi satellitaire et via Drone (avec caméra Infra Rouge) des principales pressions pesant sur la zone et des principales réalisations dans le cadre du projet », les systèmes d'alerte d'évolution spatiale de charbonnage et des activités minières vont être utilisés pour planifier et renforcer les patrouilles et contrôles sur terrain où ces associations figurent parmi les acteurs les plus concernés à collaborer. Les représentants de ces Associations seront également invités à être présents à l'Atelier local sur le Projet. La diffusion de la date de cet Atelier local sur des radios locales sera également prévue pour informer les acteurs à cibler.

- **Les producteurs leaders**, en tant que représentant du projet au niveau très local (Fokontany et villages), seront fréquemment mobilisés pour assister à diverses formations des formateurs. Ainsi, ils transmettront les savoir-faire aux producteurs intéressés et feront les suivi-encadrement des activités dans leur villages/Fokontany respectifs. Il est à noter que les producteurs leaders vont fréquemment s'entretenir avec les techniciens et le superviseur du projet.

- **Les 250 producteurs bénéficiaires** : ce sont des personnes à qui le projet va distribuer les fiches techniques sur les alternatives agricoles à promouvoir. Ces producteurs seront les bénéficiaires finaux d'appuis et d'encadrement par les producteurs leaders et par les assistants techniques du projet.

12. Méthodes de consultation: Cette section devra décrire les méthodes qui seront utilisées pour consulter chacun des groupes de parties prenantes identifiés dans les sections précédentes. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:

- Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les informateurs clés;
- Enquêtes, sondages et questionnaires;
- Réunions publiques, ateliers, et/ou discussions en groupes thématiques avec un groupe spécifique;
- Méthodes participatives et
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

- **COS**

- Entretiens avec les représentants ;
- Réunions publiques, ateliers et groupes thématiques ;
- Méthodes participatives ;

- **MBG**

- Entretiens avec les représentants et l'équipe locale ;
- Réunions publiques, ateliers et groupes thématiques ;
- Méthodes participatives ;

- **COGE**

- Entretiens avec les représentants;
- Réunions publiques, ateliers et groupes thématiques ;
- Enquêtes, sondages et questionnaires;
- Méthodes participatives.

- **TSIMOKA**

- Entretiens avec les représentants;
- Réunions publiques, ateliers et groupes thématiques ;
- Méthodes participatives.

- **MIAVOTRA et ARON'IBITY**

- Entretiens avec les représentants;
- Réunions publiques, ateliers et groupes thématiques ;
- Enquêtes, sondages et questionnaires;
- Méthodes participatives.

- **PRODUCTEURS LEADERS**

- Entretiens avec les concernés;
- Formation en cascades ;
- Réunions publiques, ateliers et groupes thématiques ;
- Enquêtes, sondages et questionnaires;
- Méthodes participatives.

- **PRODUCTEURS BENEFICIAIRES**

- Entretiens avec les concernés ;
- Formation en cascades ;

13. **Autres activités de mobilisation:** Cette section devra décrire toutes les autres activités de mobilisation qui seront entreprises, notamment les processus participatifs, la prise de décisions conjointes et/ou les partenariats entrepris avec les communautés locales, les ONG ou d'autres parties prenantes au projet. On pourra par exemple citer dans cette section les programmes de partage des bénéfices, les initiatives de développement communautaire, les programmes de réinstallation des populations et de développement et/ou les programmes de formation et de microfinance.

Dans les composantes d'activités du projet (composante 1. Promotion des alternatives agricoles et Composante 2. Renforcement des activités de reboisement alternatives aux prélèvements des produits forestiers ligneux à l'intérieur de la NAP Ibity), sont mentionnés parmi les activités les aménagements des trois bassins versants (un par commune) et les reboisements communaux de 30 ha (10 ha par commune). Pour ce faire, les premières étapes à faire seront de consulter les collectivités territoriales décentralisées et les services déconcentrés concernés par rapport à ces objectifs d'aménagements et voir avec eux les critères de choix des zones à aménager, l'aspect foncier et aussi comment les communautés locales seront impliquées.

14. **Calendrier:** Cette section devra présenter un calendrier indiquant les dates et les lieux où différentes activités de mobilisation des parties prenantes, notamment des consultations, des communications et des partenariats seront menés, et la date à laquelle ces activités seront intégrées dans la conception du projet.

Concernant ce sujet, le projet prévoit quatre grands types de communications sous forme d'atelier :

- A l'échelle nationale ;
 - o A mi-parcours du projet (vers le premier semestre 2021)
- A l'échelle régionale ;
 - o Au moment du démarrage du projet et à la clôture du projet (vers Avril 2020 et Avril 2022)
- A l'échelle communale ;
 - o Fréquence régulière mais à confirmer avec l'équipe communale et les autres parties prenantes
- A l'échelle locale (Fokontany, Villages, Ecoles, ...)
 - o Fréquence régulière mais à confirmer avec l'équipe communale et les autres parties prenantes

15. **Ressources et responsabilités:** Cette section devra indiquer quels personnels et quelles ressources seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Qui au sein de l'équipe de projet sera chargé de réaliser ces activités ? Quel budget a été alloué à ces activités?

Le chef de projet CEPF de TOSIKA, accompagné par les trois responsables techniques par composante, assurera le lead pour la mobilisation des parties prenantes. Toutefois, au niveau local, cette responsabilité est déléguée au superviseur terrain vu que celui-ci est mobilisé à 100% dans le projet mais aussi que cette tâche est déjà listée dans sa fiche de poste. Le budget alloué aux activités de mobilisation des parties prenantes n'est pas bien défini en tant que tel étant donné que cette mobilisation est une activité intrinsèque dans le projet. En effet, le projet travaillera régulièrement et fréquemment avec MBG en tant que gestionnaire de la NAP (on mobilisera un personnel de MBG pour assurer le rôle de point de liaison entre les activités effectuées par TOSIKA et MBG), les Associations locales, les Producteurs leaders, les collectivités territoriales décentralisées, les services déconcentrés, etc. Par ailleurs, quatre types d'ateliers à différentes

échelles seront également prévus, ce qui ne fait que confirmer l'input apporté par le Projet en termes de mobilisation des parties prenantes.

16. **Mécanisme de résolution des différends:** Tous les projets qui déclenchent une clause sauvegarde doivent proposer aux communautés locales et aux autres parties prenantes un moyen de formuler des doléances auprès de l'organisation en charge de la mise en oeuvre du projet, de l'équipe régionale de mise en oeuvre (RIT), du Secrétariat du CEPF ou de la Banque mondiale.

Ce mécanisme de règlement des doléances doit inclure, au minimum, les éléments suivants:

- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'organisation bénéficiaire.
- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'équipe régionale de mise en oeuvre du CEPF (RIT).
- Coordonnées téléphoniques et électroniques du bureau local de la Banque mondiale.
- L'email du Directeur Exécutif du CEPF: cepfexecutive@conservation.org
- La section doit contenir une déclaration décrivant comment vous informerez les parties prenantes des objectifs du projet et de l'existence du mécanisme de réclamation (par exemple, affiches, panneaux d'affichage, avis publics, annonces publiques, utilisation des langues locales).
- Le texte suivant devra être inclus dans tout mécanisme de règlement des doléances: *"Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmis à l'équipe régionale de mise en oeuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délais de 15 jours. Les responsables du projets communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doélançe directement au directeur exécutif du CEPF à l'adresse cepfexecutive@conservation.org. Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse du directeur exécutif du CEPF, il pourra alors transmettre la doléance à la Banque mondiale, via le bureau local de la Banque mondiale."*

En suivant les indications qui précèdent, décrivez le mécanisme de doléances que vous mettrez en place.

Sachant que le projet interviendra sur une NAP, et de ce fait, le processus de sa création devrait avoir déjà pris en compte tout ce qui est sauvegarde environnementale et sociale. A notre connaissance, la NAP Ibity a déjà un Plan de Sauvegarde Environnemental et Social et a priori, ce mécanisme de doléances pourrait déjà exister et fonctionnel. En effet, l'idéal serait de se baser et d'utiliser un mécanisme déjà existant au lieu de créer un autre mécanisme similaire. Ainsi, dans un premier temps, le Projet entendra s'appuyer sur le mécanisme de doléances que MBG utilise.

Dans un second temps, les exigences minimales de CEPF et aussi les expériences à Madagascar en termes de mécanisme de gestion des plaintes seront à considérer. De ce fait, les paragraphes ci-après présentent quelques éléments que le Projet va considérer pour gérer efficacement les différends :

- **Point 1. Méthodologie à adopter pour informer les parties prenantes de l'existence du mécanisme de réclamation (y compris les communautés locales)**

Au moins, deux modes de communication seront utilisés par le Projet pour informer les parties prenantes de l'existence du mécanisme de réclamation, à savoir (i) les ateliers regroupant les parties prenantes et (ii) les affiches à mettre dans les bureaux du projet à Ibity et des communes concernées.

- *Via les Ateliers regroupant les parties prenantes* : Comme on prévoit de faire un Atelier de démarrage au niveau régional pour informer le démarrage officiel du projet aux

autorités régionales clés et aux partenaires techniques et financiers potentiels, ce sera une première occasion pour partager le mécanisme de gestion des doléances qu'on projette de mettre en place. Par ailleurs, des ateliers de partage et d'information au niveau local sont également prévus durant la période de mise en œuvre du projet. Ce sera surtout ces ateliers à l'échelle locale qui impactera plus cette question de mécanisme de doléances, durant lesquels les autorités administratives et traditionnelles locales, les associations locales seront impliquées.

- *Par la mise en place des affiches dans les bureaux des trois (3) communes d'intervention ainsi que dans le bureau de TOSIKA à Ibity.* En plus des ateliers, le projet envisage de mettre en place des affiches pour que les informations soient restées en permanence et les communautés locales deviendront plus familiarisées avec le projet et surtout avec l'existence de ce mécanisme de gestion des doléances. Ces affiches détailleront (en langue malagasy) comment les différends seront gérés et à qui on devrait s'adresser en cas de différends et mentionnera les coordonnées des Entités suivantes, en conformité avec les exigences de CEPF :
 - Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'Association TOSIKA, en tant qu'organisateur bénéficiaire
 - Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'équipe Régionale de mise en œuvre du CEPF (Equipe de la Fondation TANY MEVA)
 - Coordonnées téléphoniques et électroniques
 - L'email du Directeur Exécutif du CEPF: cepfexecutive@conservation.org
 - Coordonnées téléphoniques et électroniques du bureau de la Banque mondiale à Madagascar.

- **Point 2. Concrètement, Comment les différends/plaintes seront gérés ?**

Dans le côté pratique, un registre des plaintes/doléances sera à mettre en place dans le bureau du projet. Par contre, le Projet ne résoudra tout seul les plaintes reçues mais devrait impliquer les autorités administratives locales (représentant fokontany concerné par les plaintes, représentant des communes) et les autorités traditionnelles sous forme d'un comité. L'idée ici est de trouver une solution à l'amiable. Il convient de noter que le comité pourrait s'élargir si cette première étape n'arrive pas à trouver une solution. Dans ce cas, on pourra faire appel aux membres du COS (comité d'orientation et de suivi) de la NAP lequel est composé par l'administration forestière régionale et les autres services déconcentrés en charge de l'agriculture, le gestionnaire de la NAP et les collectivités territoriales décentralisées (communes). De ce fait, les réponses à apporter sortent de la réunion dudit comité et TOSIKA envisage de communiquer à l'équipe CEPF la situation mensuelle des doléances d'une manière systématique une fois le comité est fonctionnel (à partir de juin 2020).

Ce mode de résolution des plaintes devrait respecter les principes directeurs suivants :

- Subsidiarité : Il convient de traiter les doléances auprès des instances les plus proches et à l'amiable.
- Collégialité : La résolution des doléances implique plus d'une personne. Les entités en conflit disposent d'un droit de se faire représenter à tous les niveaux.
- Impartialité : Le mécanisme ne fera aucune distinction de race, de classe d'âge, du genre, d'appartenance ethnique ou d'autres formes de discrimination.
- Simplicité : Le mécanisme doit être facile à expliquer, facile à mettre en œuvre et facile à suivre.
- Traçabilité : Un registre local des plaintes sera mis en place, avec un mécanisme de remontée des données relatives aux doléances au niveau projet, au niveau de l'équipe régionale de mise en œuvre, au niveau du Directeur des subventions.

- Accessibilité : le mécanisme de doléances doit être accessible à toutes les parties prenantes, surtout aux groupes vulnérables, marginalisés ou à ceux qui ne savent ni lire ou écrire
- Pertinence et mise en contexte : le mécanisme de doléances doit être adapté au contexte local et conforme aux structures de gouvernance locale

Et en conformité avec les exigences de CEPF, toute doléance soulevée dans le cadre de notre Projet sera transmis à l'équipe régionale de mise en œuvre (Fondation TANY MEVA) et au directeur des subventions du CEPF dans un délai de 15 jours. En parallèle, TOSIKA communiquera une description des réponses apportées pour traiter la doléance/plainte.

On précisera durant les ateliers et aussi dans les affiches à mettre que dans le cas om le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées pour traiter la doléance/plainte, il pourra reprendre la doléance et la soumettre directement au directeur exécutif du CEPF à l'adresse cepfexecutive@conservation.org. Si cette étape ne résoud pas la doléance, le demandeur pourra la soumettre au bureau de la Banque Mondiale à Madagascar.

17. Suivi et reporting: Cette section devra décrire tous les plans visant à associer les parties prenantes au projet (notamment les communautés affectées) ou des tiers indépendants au suivi des impacts du projet et des programmes d'atténuation. Décrivez comment et quand les rapports sur les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux parties prenantes affectées ainsi que, plus largement, à l'ensemble des groupes de parties prenantes.

A part les échanges qu'on prévoit de faire avec les parties prenantes avec qui le Projet travaillera d'une manière fréquente et régulière, les rapports de ces Ateliers seront également à partager/communiquer avec toutes les parties prenantes pour que celles-ci soient informées sur l'avancement et le déroulement du projet.